

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
mardi 12
septembre 2023

Mis en ligne :
mercredi 20
septembre 2023

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Absents : ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 5**Délibération n° 2023-89. Culture : Règlement Intérieur de la médiathèque : ajout d'une annexe portant sur l'occupation de l'auditorium**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le règlement intérieur de la médiathèque

CONSIDERANT la nécessité de préciser les conditions d'accès à l'auditorium

Après en avoir délibéré par **18 voix POUR, 8 voix CONTRE** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla) et **1 ABSTENTION** (VAN CAUWELAERT Damien),
décide :

DE VALIDER l'annexe jointe qui complétera le règlement intérieur de l'équipement.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Gaël LEFEUVRE**

